

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

**RÈGLEMENT NO 2593**      **Modifiant le règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin de prolonger la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue du Diamant, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 10 octobre 2023;

**LE 23 OCTOBRE 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'Annexe « C » du règlement numéro 717, est modifiée, en ce qui concerne la rue du Diamant, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, pour prolonger la limite de vitesse à 30 km/h, le tout tel qu'indiqué ci-après :

RUES	LOCALISATION DE LA LIMITE DE 40 KM/H	LONGUEUR
<b>SECTEUR MIRABEL-EN-HAUT</b>		
- Rue du Diamant	- excluant la section qui se situe à partir du lot 2 864 446 jusqu'à la rue de la Randonnée qui elle est de 30 km/h	

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Suzanne Mireault, greffière